Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

Baud COMMUNAUTÉ

4 Chemin de Kermarec – CS 70035
56150 BAUD

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDTM.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION 5
2.2. RECETTES 7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES 8

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : BAUD COMMUNAUTE
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de Communes

➢ Compétences liée au service

☒ Contrôle des installations ☒ Traitement des matières de vidanges
☒ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations
☒ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baud, Guénin, La Chapelle Neuve, Melrand, Pluméliau-Bieuzy et Saint Barthélémy
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, communale ☐ Non

➢ Existence d'un règlement de service ☒ Oui ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en Régie **par Régie à autonomie financière**

1.3. *Estimation de la population desservie (D301.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 336 habitations dont 3 826 sont estimées en service.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 46,07 % au 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui

L’indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l’année 2025 est de 140.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables en 2025 sont les suivants :

Libellé	Tarifs
Assainissement non collectif : redevances	
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif de 1 à 9 PP	36 €
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif de 10 à 14 PP	45 €
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif de 15 à 19 PP	63 €
Redevance annuelle d'exploitation du service d'assainissement non collectif au-delà de 20 EH	73 €
Redevance annuelle d'exploitation pour les systèmes nécessitant de l'électromécanique avec une visite de contrôle tous les deux ans	89 €
Assainissement non collectif : majorations	
Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agrée tous les ans de 1 à 9 PP	360 €
Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agrée tous les ans de 10 à 14 PP	450 €
Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agrée tous les ans de 15 à 19 PP	630 €
Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agrée tous les ans au-delà de 20 PP ou 20 EH	730 €
Majoration de 400 % de la redevance annuelle pour refus d'accès à la propriété ou absences non justifiées lors d'une visite de fonctionnement	900 €
Majoration de 100% du coût du contrôle de conception du dossier et du contrôle de la réalisation des travaux (absence totale de mise en conformité)	482 €
Majoration de 100% du coût du contrôle de Travaux pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes	276 €
Majoration de 400 % du coût du contrôle de conception et de bonne exécution pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes dans le cadre d'une vente immobilière	1 205 €
Prestation Assainissement non collectif	

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

Contrôle et instructions du dossier dans le cadre d'une installation ou d'une mise aux normes filières traditionnelles	103 €
Contrôle de travaux d'assainissement non collectif (un prétraitement et un traitement)	138 €
Contrôle de travaux d'assainissement non collectif (par ouvrage supplémentaire)	53 €
Contrôle de travaux d'assainissement non collectif installation à partir de 20 EH	551 €
Visite supplémentaire suite au premier contrôle de travaux ou vente d'assainissement non collectif	53 €
Contrôle de vente d'assainissement non collectif de 1 à 9 PP	169 €
Contrôle de vente d'assainissement non collectif à partir de 10 PP	254 €
Contrat d'entretien	
Contrat de maintenance et entretien : fosse de 3000 litres	39 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de 4000 litres	44 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de 5000 litres	49 €
Contrat de maintenance et entretien : m^3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	8 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 8000 litres et volume vidangé 4000 litres	44 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 10000 litres et volume vidangé 4000 litres	49 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 16000 litres et volume vidangé 4000 litres	44 €
Contrat de maintenance et entretien : fosse de de 20000 litres et volume vidangé 5000 litres	49 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 1000 litres	369 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 2000 litres	489 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 3000 litres	619 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 4000 litres	739 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur de 5000 litres	929 €
Contrat de maintenance et entretien : bac dégraisseur au-delà de 5000 litres pour 1000 litres supplémentaires	169 €
Divers	
Mise à disposition de la machine à fumée avec un agent du service assainissement	61 € la 1ere heure, puis 31 € par heure
Mise à disposition de la caméra avec un agent du service assainissement	61 € la 1ere heure, puis 31 € par heure
Programme de réhabilitation d'assainissement non collectif	
Montant de l'étude de sol pour les particuliers dans le cadre du programme de réhabilitation (pour les particuliers n'effectuant pas les travaux par le biais de l'opération groupée)	440 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
Délibération **C2024-131- Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à compter du 1er janvier 2025 - Rapporteur : Monsieur Anthony ONNO** du 19/12/2024

2.2. Recettes

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	240 985.00	-	240 985.00	281 542.00	-	281 542.00
Facturation du service facultatif en €	80 834.05	-	80 834.05	114 590.85	-	114 590.85
Autres prestations auprès des abonnés en €	-	-	-	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général en €	-	-	-	-	-	-

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_04-DE

	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 234
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 336
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 206
Taux de conformité en % par rapport aux logements en service	79,90 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2025** est de 200 754.05 € (dont 914.34 € concernant les immobilisations corporelles et 199 839.71 € concernant les travaux de réhabilitation).